

DEPARTEMENT  
DU VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

☎ 01. 34.50.47.00  
Fax 01.34.50.47.50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2022.

### **D.C.M. : 2022- 195 - Décision modiflcative n°4 - budget communal**

**L'an deux mille vingt-deux le 8 décembre à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal – 3 avenue Maurice Berteaux, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 2 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **MEMBRES PRÉSENTS :**

M. BOEDEC, Maire,  
Mme LANASPRE, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI,  
MM. MEANCE, THIERRY, Adjoints au Maire.  
Mme BACHELIER, MM. FAUCONNIER, JOLY, Conseillers Municipaux Délégués.  
M. TORRES-MARIN, Mme OIKNINE, M. ROCA, Mme REMY LOUISON, M. DEVILLERS, Mme  
SAND, MM. LARMURIER, CAILLON, Mmes HEBRI EL OMAMI, BRUCIAFERI, M. JALLU, Mmes  
BUISSON, , COTIN, Conseillers Municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme TEIXEIRA, Adjointe au Maire par Mme LANASPRE, Adjointe au Maire  
Mme MENNAD, Conseillère Municipale par M. BOËDEC, Maire  
Mme LACROIX, Conseillère Municipale par M. JAY, Adjoint au Maire  
Mme LEHUEUR, Conseillère Municipale par M. FAUCONNIER, Conseiller Municipal Délégué.  
Mme FARIA, Conseillère Municipale par Mme RODRIGUEZ, Adjointe au Maire  
Mme MEYERS, Conseillère Municipale par M. JALLU, Conseiller Municipal.  
M. RAILLON, Conseiller Municipal, par M. MEANCE, Adjoint au Maire

#### **ABSENTS EXCUSES**

M. CHANTEMARGUE, Conseiller Municipal  
M. SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal.

#### **ABSENTE NON EXCUSEE ET SANS POUVOIR**

Mme ROUX, Conseillère Municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1611-1 et suivants, L 2311-1 à L 2314-2,

Vu la délibération n°2022-13 du 10 février 2022 adoptant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n°2022-48 du 7 avril 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022,

Vu la délibération n°2022-98 du 30 juin 2022 adoptant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°2022-160 du 29 septembre 2022 adoptant la décision modificative n°2,

Vu la Décision Municipale DM2022-180, Portant virement de crédit du chapitre Dépenses Imprévues de la section d'investissement (020) vers le Chapitre 23 (Immobilisations en cours), et le chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées), et du chapitre Dépenses Imprévues de la section de fonctionnement (022) vers le Chapitre 012 (Charges de personnel),

Considérant l'insuffisance des crédits au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances-informatique du 30 novembre 2022,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** la décision modificative n°4 de l'exercice 2022 de la ville, arrêtée comme suit :

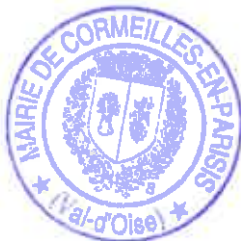
**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Nature		Budgété	DM - Dépenses
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 954 300,00	+35 000,00
022	022	Dépenses Imprévues	291 000,00	-35 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>

**PAR 30 Voix pour, 02 Voix contre, 00 Voix abstention.**

Fait et délibéré ce jour.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Pour le Maire,  
Le Directeur Général des Services



**Richard GAUVRIT**

Affiché en mairie le 15/12/2022 et publié au recueil des actes administratifs de la commune.